TRAITÉ

DE

LA RÉFORMATION

DE LA JUSTICE.

SECONDE PARTIE.

(N. B. Le sommaire de cette partie manque dans les manuscrits de la Bibliothèque du Roi.)

Le bon Hésiode, poëte grec qui vivoit du temps de Saül, premier roy des Hesbreux, et qui semble, par ses divins escripts, avoir puisé ses préceptes dans les vives sources des livres sacrez, a, mieulx que tout aultre de sa qualité, représenté le bien et le mal de justice ou d'injustice par ses beaulx vers, que j'ay bien vouleu traduire en nostre langue, pour faire veoir en quelle estime, quel rang et quel respect ung pauvre payen esclairé possible de la seule lumière de nature tenoit la justice, et m'estonne comme ceulx qui se disent chrestiens, et conséquemment debvroient trembler dans l'appréhension de la justice divine, qu'ilz n'eschapperont

pas tost ou tard, n'en font non plus d'estat que si c'estoit une chimère, une illusion, ung songe, ou ung fantosme pour faire peur aux petits enfans.

Mais je leur prédiz, mesmement à ceulx qui sont constituez ez dignitez, et qui judgent aultruy (et que s'ilz y pensent, s'ilz sont capables de conseil), que l'ire de Dieu est à leur porte, qui ne tardera guères à leur faire cognoistre et sentir à leur grand dommaige, honte et confusion, quelle est sa justice et sa religion qu'ilz ont à tel mespris; car l'une ne peult l'estre sans l'aultre.

Et à ce propos, dict Origène que Dieu nostre créateur est la justice vivante, et de sorte que l'on peult dire avec vérité, que tout homme qui n'a poinct de justice n'a poinct aussy de religion. Mais laissons les athées, si tant est qu'ilz demeurent endurciz, et oyons nostre poëte, qui sous le nom de roys entend toujours les judges.

Le roy qui, tant aux siens qu'aux étrangers propice, Leur rend également l'équité, la justice, Enrichit ses cités et son peuple puissant, Et la paix luy faict veoir son estat florissant. Le grand Dieu qui tout veoit luy détourne la guerre, Et ne permettra poinct qu'on ravaige sa terre: La raige de la faim n'assaillira jamais Tout homme qui sera droictement en ses faicts. Il verra de ses champs l'espérance certaine, Et croistre par milliers son troupeau portelaine. Nombre de beaulx enfans sa femme portera, Et de son seul mary l'amour esprouvera. Ses arbres tout panchez et ses ruches d'abeilles Lui produiront des fruicts et du miel à merveilles; Il aimera les siens, il sera chéri d'eulx, Vivra content du sien, de nul aultre envieux. Mais à l'homme remply de ruse, de malice, Duquel tout le plaisir gist à faire injustice, Le Dieu juste vengeur prépare le tourment Digne de ses forfaicts, et le hait tellement, Que pour ung homme seul méchant et détestable Il revient maintes fois en estat déplorable En plus grandes cités, et fauchant le labeur, Tant il est irrité du pauvre laboureur. Il eslance partout la peste, la famine, Formidables fléaux de sa fureur divine. Les peuples, éperdeus d'un si malheureux sort, Ne desirent rien lors qu'une soudaine mort, Pour passer les langueurs d'une si triste vie. Ainsy du Tout Puissant la fureur non punie Ne demeure jamais, et te fault souvenir Qu'heureux est celui là qui la peult prévenir, En judgeant par raison.

De vérité, quand le bon judge et l'homme juste n'auroit aultre récompense que le contentement que luy apporte la bonne vie, et l'injuste n'auroit aultre peine, tourment et supplice que sa maulvaise conscience, ce seroit assez pour encourager perpétuellement l'ung au bien, et destourner à jamais l'aultre du mal. Le juste, dict Sénèque, ne veit jamais sans allégresse, et ceste allégresse luy vient de la bonne conscience.

A ce propos, dict Salomon, tous les jours de l'homme inique sont maulvais, c'est à dire, pleins d'angoisse, de peine, de travail; mais l'ame nette de crime est toujours ainsy qu'en ung festin perpétuel. L'on n'en eust sceu dire davantaige en peu de parolles, par lesquelles nous est donné à entendre, que comme celuy qui est en ung banquet se réjouyt non seulement de la magnificence du festin ou diversité des viandes, mais encore de la présence et communication de ses amys, avec lesquelz il faict bonne chère.

Tout ainsy le juste se réjouyt du tesmoignaige que luy rend sa bonne vie, et du ressentiment qu'il a de la présence divine, de laquelle il a de grandes prémices et conjectures en son ame. Il y a non seulement ceste différence, que la liesse et joye du bancquet est ordinairement desréglée et terrienne.

Celle cy est perpétuelle et néantmoins bien ordonnée; celle là se commence par la faim, s'achève par le rassasiement; celle cy commence avec la bonne vie, se conduict avec la persévérance, et se parfaict avec la gloire.

Et tout ainsy que l'homme ne peult bien estre juste, que par mesme moyen il ne soit tempérant, prudent et magnanime tout ensemble; aussy l'hômme injuste, violent, injurieux et outrageux doibt avoir tous les vices pour ses hostes et assesseurs perpétuels, et mesmement l'intempérance, l'imprudence, la tesmérité, la couardise et lascheté, et généralement l'escorte et compaignie de toutes sortes d'imperfections.

Ce n'est donc pas sans cause qu'Aristote dict que l'homme ayant acquiz la droicte raison est le meilleur animal de tous; aussy délaissant la loy et la justice en est véritablement le pire: mesmement, s'il est élevé en quelque honneur, supériorité, grandeur et authorité, par ce (dict il) qu'il n'y a rien plus cruel, plus insupportable, plus à craindre, que l'injustice armée, et qu'il vauldroit mieulx mettre cent couteaux entre les mains de cent furieux, que le maniement d'une cité, d'une républicque ou d'une charge entre les mains d'ung meschant.

Et Platon, au deuxiesme de ses loyx, dict très bien qu'estre sain et dispos, veoir, sentir, ouyr et comprendre facilement toutes choses, estre fort riche et vivre longuement, veoire jusqu'à devenir, s'il se pouvoit, immortel, tout cela n'est rien si vous estes privé de la justice.

Pourquoy cela? parce que ceste Némésis, fidelle compaigne et vengeresse perpétuelle de la justice, ne les abandonnera jamais, qu'elle ne leur ait faict sentir l'aigreur de son juste courroux. La craincte et la terreur se logera non seulement dans leurs maisons, mais aussy dans le plus profond de leurs cœurs et de leurs pensées, les frappant, martelant sans cesse, ny remises, non de ces flambeaux et torches des Furies poéticques et fabuleuses, mais de ce ver immortel dont parle le prophète. Sainct Hiérosme interprète fort élégamment et proprement le remords et bourreau des consciences de ceulx qui se sentent coulpables d'avoir faict plusieurs injures et injustices à leur prochain.

Quos diri conscia facti
Mens habet attonitos, et surdo verbere cædit
Occultum quatiente animo tortore flagellum.
Pæna autem vehemens ac multo sævior illis,
Quas et Cæditius gravis invenit et Rhadamanthus,
Nocte dieque suum gestare in pectore testem (1).

Et s'il est vray que la société d'entre les hommes n'est conservée et mainteneue en repos et asseurée tranquillité que par la justice; que la piété et justice sont les ornemens et colomnes des cités, et dont procèdent les bienveillances, l'amour et l'union des citoyens, à cause de quoy Platon appelle la justice l'anchre et soutenement

⁽¹⁾ Juv. sat. x111, v. 193 sq.

de la cité, ἔρμα τῆς πόλεως; il s'ensuit que la dissolution de la société et ruyne des républicques et monarchies doibt nécessairement procéder de l'injustice.

Cela est si véritable, que les tyrans mesme et les usurpateurs d'estats recognoissant que leur tyrannie ne peult estre de durée sans quelque forme de justice, ilz sont contraincts de l'establir, non pas certes pour l'amour et révérence qu'ilz luy portent, mais pour l'amour d'eulx mesmes, sçachant bien que pour se maintenir il fault avoir la justice, du moins l'ombre d'icelle; et les brigands mesme, qui sont les ennemys jurez et des loyx et de toute police publicque, pour vivre et se maintenir en quelque repos en leur communauté, qui est vrayment barbare et bestiale, sont réduicts à ce poinct de practiquer entre eulx une forme de justice, aultrement ilz ne pourroient pas subsister tant soit peu de temps par ensemble.

Cela faict que les compaignons rapportant fidellement en communauté leur proye, larcins et voleries, et l'archipirate et chef de la troupe partaige entre eulx le plus égallement et (s'il est permis d'user de ce mot) le plus justement que faire se peult, se réservant le droict de préciput que les loyx de la piraterie luy permettent. S'il ne le faict, ses compaignons le massacrent •

bien viste, ou du moins l'abandonnent, se constituent sur eulx ung aultre chef plus loyal et plus raisonnable.

Chose admirable, certes, que les ennemys capitaulx de justice sont forcés d'implorer le secours d'icelle, et la vénérer pour se conserver et maintenir entre eulx! En quelle estime doibt elle donc estre ez policez royaulmes, républicques et gouvernemens monarchiques?

Reste ung scrupule duquel il est bien aisé de nous deffendre, c'est que de vérité nous ne sçavons bonnement en ce monde quelle est la vraye et universelle justice, et que celle que nous practiquons icy bas n'en est que l'imaige ou plustost l'ombre, si fresle et si caducque, qu'elle est subjecte à diversité d'opinions, changemens, variations, selon les lieux, les pays, les temps, les personnes, les occurences des choses; et conséquemment l'opinion de ceulx sembleroit estre la meilleure, qui tiennent que nos droicts ne sont poinct selon nature, qui est tousjours une et immuable, ny selon le droict divin, qui est fixe, permanent, et tout ung par le monde universel.

Et tout ainsy que c'est le mesme soleil qui luit à Paris que celuy qui donne sa lumière et sa chaleur à Rome et à Constantinople, ainsy la justice divine et aussy le droict naturel n'est poinct aultre parmy les sauvages (1) de l'Amérique que les chrestiens de l'Europe.

Pour le regard des loyx des hommes, chaque peuple, monarque et soubverain les establit selon les commodités et nécessités particulières des provinces, des contrées, veoire des cités. En gardant toutesfois ce tempérament que la raison soit tousjours l'ame de la loy; aultrement elle ne pourroit pas estre de durée, non plus que le corps humain ne peult subsister sans l'assistance de l'ame qui le vivifie.

C'est ce qui est cause de la diversité des droicts, non seulement en chascune monarchie, mais encores ez provinces, villes et communautés particulières. Cela se veoit en ce royaulme, tant en nostre loy salicque, fondamentale et fidelle conservatrice de ceste couronne, que pour les diverses coustumes des provinces; et néantmoins le tout, rapporté à l'utilité commune de la société publicque, est estimé juste et raisonnable en chascune province, et fault nécessairement judger selon icelles, aultrement ce seroit faire injustice.

Je ne sçais que trop que la justice d'aujourd'huy s'exerce de telle sorte que plusieurs la veulent rendre ministre exécutrice de leurs pas-

⁽¹⁾ Il y a sages dans le manuscrit. C'est bien encore évidemment une faute de copiste.

sions, la font servyr de palliations et couverture à leurs violences, rapines, concussions, oppressions, outraiges et impiétés par eulx faictes, et n'y a si meschant et détestable qui veuille advouer faire mal, et ne s'efforce de couvrir son crime soubs quelque ombre et apparence de vertu; de manière que la justice ne sert qu'à prester son nom à ceulx qui vouldroient volontiers faire accroire qu'ilz font bien lorsqu'ilz commettent les plus grandes meschancetés, ou qu'ilz judgent contre leur propre conscience: témoing celuy qui, ayant faict ung meurtre, disoit que c'estoit une abréviation de justice.

Ha! combien de judges depuis cinquante ou soixante ans ont vouleu couvrir leur inique judgement du zèle de religion, du bien public, et plusieurs aultres prétextes dont jamais on ne manque pour pallier une impiété, une concussion, une violence, ou aultre passion desréglée, pour opprimer l'innocence non deffendeue.

Mais aussy quelle palliation et couleur qu'ilz puissent prendre, l'ouvraige monstre tousjours quel est l'ouvrier : le saige est tousjours saige, quand bien il seroist tout vestu d'escarlate ou de drap d'or; et à la fin finale, les couleurs se deslavent comme le fard des putains.

Ces faulx visaiges ne peulvent perpétuellement durer de manière que tout compté, desduict et rabatteu, l'injuste, le rapineur est tousjours tel, quelque nom, tiltre et qualité qu'il ait vouleu prendre pour ung bien peu de temps; car enfin l'iniquité se trouve iniquité, le meurtre, meurtre, l'oppression, oppression, la concussion, concussion, le larcin, larcin, et les meschants, meschants.

Et pour ne se laisser poinct besler (se moquer) ny tromper en matière de justice, il fault croire qu'il y a des marques certaines pour la recognoistre, et tenir pour maxime que bien que la justice contienne en soy toutes les vertus, elle en a deux principallement qui jamais ne l'abandonnent, et sont comme deux veines, sources et sontaines qui sortent d'elle, sçavoir, la piété et l'équité.

La piété consiste en la cognoissance de Dieu, en l'observation de ses commandemens et de sa divine loy.

L'équité tempère, remet et adoulcit quelquesfois le trop d'excès de rigueur du droict; et à l'exemple de la reigle lesbienne, parfois demeure tout droict, aultrefois panche d'ung costé, selon l'exigeance des cas, à la charge toutes fois de ne se despartir jamais de la piété, soit pour la distribution des loyers (récompenses), soit pour l'infraction des peines, estant l'ung et l'aultre deu à la justice.

Le débonnaire Ochus, roy des Égyptiens, n'ignoroit pas ceste doctrine, lequel peu de jours

avant sa mort estant fort instamment supplié par son fils aisné, qu'il laissoit successeur à l'empire, de luy déclarer le secret par le moyen duquel il auroit peu par tant d'années maintenir son royaulme en une si profonde paix, avec l'amour et l'obéyssance de ses subjects:

En exerçant (répondit il) la justice tant envers Dieu qu'envers les hommes, τὰ δίχαια πράττων, εἶπεν, πρὸς ἄπαντας ἀνθρώπους καὶ θεούς; voulant dire l'exercice de piété envers Dieu et de justice envers les hommes.

Le dire de Lactance revient à ce mesme sens et vérité quand il dict, que le premier degré de justice c'est d'estre ung avec Dieu en luy rendant le premier debvoir par une dévotieuse et saincte obéyssance; le second, avec l'homme par la distribution d'une bonne justice.

Le premier il l'appelle religion, et l'aultre il le nomme miséricorde ou humanité; et ceste vertu est fort propre aux justes et à ceulx qui craignent Dieu.

Et tout ainsy qu'il n'y a rien si convenable à la Divinité que de bien faire et proficter à toutes les créatures, aussy l'homme de bien, se conformant de tout son pouvoir sur le moule du divin exemplaire, se doibt estudier de bien faire et proficter à son prochain, et considérer que Dieu luy a dès le commencement de sa

naissance inspiré cette affection naturelle, afin qu'il ait soing de conserver son semblable, le protéger, le maintenir, l'entretenir, le préserver de dommaiges, d'outraiges et de dangers : et tout cela se faict par le moyen de la justice naturellement infuse par l'Éternel dans l'ame de tout homme, qui est (dict il) le plus grand bien et soutien de la société d'entre les hommes.

Pour l'accomplissement du premier, à sçavoir la piété religieuse et union avec Dieu, il fault que les grands du monde principallement retiennent de tant qu'ilz aiment leur grandeur et conservation, que de vérité ilz sont plusieurs fois en l'Escriture saincte appellés dieux, et honnorez si souvent par leur peuple de ces tiltres d'imaiges du Dieu vivant.

Ce tiltre spécieux et à nul aultre *incompa*rable les doibt faire soubvenir de deux choses principallement.

La première, qu'il n'y a rien en quoy le prince approche plus de la Divinité, qu'en procurant de bon cœur le bien universel de tous les hommes, leur administrant justice tant en général qu'en particulier, et en somme faisant à son subject tout de mesme qu'il voudroit luy estre faict, s'il estoit en sa place.

Aultrement ce seroit chose trop absurde d'honorer de ces mesmes noms ung Tibère, ung Né-

5

ron, ung Caligule, ung Domician, ung Héliogabale, et aultres tels monstres ennemis du genre humain, dignes de tiltres d'abomination et malédiction perpétuelle.

La deuxiesme, que tout ainsy qu'ilz veulent estre obéys de leurs subjects, et qu'il fault punir de mort et aultres peines, selon l'atrocité ou légèreté du crime, ceulx qui auront contreveneu à leurs loyx et ordonnances; aussi fault il que de leur part ilz obéyssent et s'humilient soubs le doulx et amiable joug de la loy de Dieu.

En ce faisant, il permettra, veoire inspirera au cœur de leur peuple une vraye et fidelle obéyssance qui les rendra redoutables et bienheureux en leur gouvernement : sinon qu'ilz ne trouvent pas étrange si leurs subjects ne leur rendent pas le debvoir, puisqu'eulx mesmes ne le rendent pas où ils sont teneus, ains contreviennent aux commandemens de Dieu et transgressent ses sainctes et divines ordonnances, qui sont de trop plus grande auctorité que les loyx des hommes.

Non toutesfois que je vueille dire qu'il soit loisible aux subjects d'entrer en ces considérations, et soubs prétexte différer d'obéyr aux commandemens de leur prince, à Dieu ne plaise que telle conception ne vienne en l'ame; et moy, dis je, qui ai appris en bonne escole qu'il fault rendre l'obéyssance aux puissances ter-

de la réformation de la justice. 67 riennes et aux supérieurs que Dieu nous a ordonnez, quels qu'ilz soyent.

Mais je suis obligé traictant cet argument de ramentevoir aux grands princes le facile moyen qu'ilz peulvent avoir, pour estre agréables à celuy de qui ilz tiennent leurs sceptres, se procurer une terre infaillible et repos asseuré de leur vivant, et une certaine espérance de transmettre leur couronne à ung successeur légitime. Comme aussy s'ilz ont en mespris l'honneur de Dieu et sa justice, ilz se peulvent bien asseurer que tout le contraire leur arrivera.

Et sur ce poinct fault considérer et examiner ung peu plus exactement quelle beste c'est que l'injustice, de quelle couleur elle est, afin que j'use des mesmes termes d'ung bien grand de ce royaulme, auquel on impose d'avoir souventes fois teneu le langage de ceulx qui luy demandoient justice (bien que ce fust, ce semble, de l'injustice qu'il entendoit parler) quels sont les satellites de l'injustice, de quels maulx, désastres, malheurs elle est ordinairement cause partout où elle domine.

Premièrement, parce qu'il n'y a rien qui fasse mieulx paroistre le contraire que l'opposant à son contraire: je dis que la justice est figurée fort proprement par Orphée, par Hésiode et aultres poëtes anciens, en forme d'une vierge chaste et pudicque veneue du ciel, et fille de Jupiter, pour nous donner à entendre que la justice est ung don de Dieu mouvant immédiatement de sa bonté, et mis en dépost comme chose précieuse et sacrée entre les mains des puissances terriennes pour la communiquer aux hommes mortelz, les faire vivre soubs la conduicte et discipline d'icelle.

Chrysippe, mieulx que tout aultre d'entre les rhétoriciens, dépeint la justice fort élégamment. Filo videlicet ac forma virginali, adspectu vehementi ac formidabili, luminibus oculorum acribus, neque humilis, neque atrocis, sed reverendæ cujusdam tristitiæ dignitate.

A l'opposite d'elle il faut mettre l'injustice, et croire que c'est une fille volaige, impudicque, mensongère, bigarrée de toutes couleurs, et merveilleusement effrontée, sortie des enfers pour tourmenter et opprimer les innocents en ce monde, porter et favoriser les meschans, les combler pour ung temps des richesses acquises par rapines, par concutions, par tromperies, et leur donner toutes sortes d'advantaiges sur les gens de bien; et comme il n'y a rien si modeste, si affable que la vierge pudicque et bien apprise envers les bons et vertueux, si rude et si farouche et inaccessible à l'enconstre des

DE LA RÉFORMATION DE LA JUSTICE. 69 impudens, luxurieux et desbordez, autant en est il de la justice.

Elle a véritablement le regard fort terrible et formidable, les yeulx pénétrants et perceants à la première renconstre, le port et contenance ny trop fier et relevé, ny trop simple et rabaissé, ains meslée d'une doulce gravité; mais elle ne laisse pas pourtant d'estre bonne, doulce et affable aux bons, aux pauvres et affligez desquels elle est le reconfort : sa terreur, son épouvantable regard n'est que contre les meschans et les géans ou tyrans, ainsy que Platon, Cicéron et l'Escriture mesme appellent ceulx qui veulent résister aux efforts de la justice :

Parcere subjectis, et debellare superbos.

C'est la vraye devise, et l'ung de ses plus beaulx symboles est la figure du lion couchant qui est à l'entrée dans la chambre dorée du palais de Paris.

Dadvantaige ce rude et si maulvais regard n'est que pour apporter plus d'asseurance aux bons et aux justes, et de frayeur aux meschans.

Justus, dict le saige, tanquam leo confidens, absque terror erit. L'injustice, au contraire, parle comme une courtisane, vous aborde avec force et cérémonies, ung visaige riant, ung cœur double,

ung parler affecté, pipeux et mensonger, promesses haultes et magnifiques; et par ces amorces vous jette aisément dans ses filets, ne vous lasche point qu'elle ne vous ait terrassé et triomphé de vostre honneur, se soit enrichie de vostre despouille et saoulée de vostre sang, si vous vous laissez une fois attrapper par ceste harpie, parce qu'autant que la justice a de simplicité, de nayveté, de sincérité, ceste cy a de ruse, d'appasts, d'artifice, d'invention pour vous retenir dans ses retz.

Les compaignes et suites ordinaires de la justice sont la vérité, la raison, l'équité, la franchise, la fidélité, les quatre vertus cardinales, la pytarchie, qui est ung beau mot signifiant l'obéyssance qui doibt estre par nous réndeue aux puissances ordonnées de Dieu, soyent ilz princes ou magistrats, la paix et l'abondance de toutes choses.

L'escorte, garde et satellites de l'injustice sont le mensonge, l'hypocrisie, le parjure, la trahison, la flatterie, l'impudence, la violence, l'iniquité, la rebellion et désobéyssance aux magistrats, la guerre, la peste et le désespoir, les assassinats, la vengeance et pauvreté, la séquelle de tous les vices du monde, et finablement la ruyne publicque.

La justice est celle de toutes les aultres vertus

qui se faict non seulement plus aimer, honorer et respecter, mais admirer non seulement par les bons, mais encore par les meschans; mais les hommes riches et libéraulx sont estimez et prisez de qui? des pauvres, certes, de ceulx qui ont reçeu du bien, de ceulx qui ont besoing de leurs secours, ou qui attendent d'eulx quelque bienfaict.

Les vaillans et grands seigneurs sont redoutez et estimez; mais c'est le plus souvent par force ou par craincte, et rien par vray amour : au lieu que la justice faict honorer le justicier à cause d'elle mesme, sans aultre considération ny respect que de la révérence que nous portons à tous ceulx qui la rendent esgale et droicte à ung chacung sans acception de personne.

Ainsy entre les hommes vicieux, tant s'en fault que pour estre avaricieux, prodigue, luxurieux ou entasché de quelque aultre maléfice, on encoure pour ce la haine publicque, pourveu qu'il n'y ait poinct d'injustice meslée parmy, qu'il n'y a sorte de vice qui ne prétende avoir quelque et légitime excuse de son faict.

Je suis, dict l'ung, avaricieux, je l'advoue; mais pourtant si ne fais je tort à personne en conservant mon bien le mieulx que je puis, après avoir bien pris de la peine à l'acquérir: je suis prodigue, dict l'aultre; mais qui est celuy qui puisse dire que je luy aie jamais faict tort ny ravy son bien pour en faire largesse : je vis à mon plaisir, je fais grande chère.

Je passe mon temps joyeusement, dict le voluptueux et desbordé, mais je ne fais outraige et tort à personne; et dans Térence, le plus infasme et desbauché garnement qu'il est possible, se deffend encore, et veult couvrir sa sale et meschante vie sous le mesme prétexte de ne faire tort à aulcung.

Leno, inquit, sum, fateor, pernicies communis adolescentium, Periturus, pestis; tamen tibi a me nulla orta est injuria.

Belle considération, certes, pour nous faire veoir que l'injustice est en soy mesme si odieuse, et que nature abhorre tellement de faire tort et oppression à aultruy, que ceulx mesmes qui ne peulvent nier qu'ilz ne soient enveloppez et plongez en ung labyrinthe de plusieurs aultres vices et imperfections, non seulement s'estiment pouvoir estre supportez pour raison d'iceulx, mais encore croyent en debvoir estre excusez, pourveu que ce qu'ilz font soit sans faire offense, tort ou injustice à aultruy.

Ce n'est donc pas sans cause qu'Hésiode l'appelle la bien aimée de Jupiter, haulte et puissante dame, prisée, chérie et honorée de Dieu et des hommes.

Η δέ τε παρθένος ἐστὶ Δίκη, Διὸς ἐκγεγαυῖα Κυδνή τ' αἰδοίη τε θεοῖς οἳ Ολυμπον ἔχουσιν.

Hésiod. Trav. et jours, v. 254.

D'ailleurs la justice est si charitable, qu'elle ne regarde poinct à son intérest et profict particulier, ains n'a aultre égard pour tout ce qui est de la conservation et bien estre du total.

Pour ceste raison elle est fort proprement comparée à l'œil, lequel, comme il est la plus noble et excellente partie du corps humain, et le sens qui le touche de plus près et a plus d'accointance et correspondance à nostre ame que nul aultre, et qui y tient le premier rang ny plus ny moins qu'aux familles les plus proches du sang, ainsy que dict fort gentiment Philon le platonicien : aussi la justice est proprement l'œil de la république, sans laquelle toutes choses seroient indubitablement en ténèbres et en confusion.

Nous disons donc, afin de continuer nostre propos, que l'œil ne se veoit poinct soy mesme; il ne veoit poinct seulement l'aultre œil, comme une main lave l'aultre, une jambe porte l'aultre; mais l'œil ne se veoit poinct, si ce n'est en ung miroir ou dedans la prunelle de quelque aultre.

Ainsy la justice n'est poinct faicte pour elle ne pour celuy qui la rend, encore moins pour se la faire à soy mesme; elle est toute faicte pour le bien d'aultruy, Àλλότριον ἀγαθόν... dict fort bien Aristote, et Cicéron encore plus ouvertement: Justitia tota foras spectat, tota projecta est atque eminet, et totam se ad alienas utilitates porrigit.

Mais l'injustice est tellement enyvrée de l'amour de soy mesme, qu'elle ne songe qu'à son
profict et contentement particulier; tout ce
qui luy est utile, tout ce qui est pour assouvir
son avarice, ses voluptés, ses vengeances, tout
ce qui tend à l'augmentation de ses biens, de sa
famille, de son ambition, de sa grandeur, luy est
juste, luy est licite, luy est honneste, veoire en
veult faire une loy, quand bien ce seroit la plus
grande meschanceté du monde.

Antonin Caracalla espousa sous ce tiltre ceste luxurieuse et détestable Julia, sa belle mère, laquelle luy persuada qu'à luy, qui estoit seigneur du rond de la terre, il n'y a rien qui ne luy soit loisible.

C'estoit une doulce chanson aux oreilles de ce jeune prince, lequel crut aisément. Ce maudict conseil alloit au poinct de son desir et de ses passions. Grand secret pour les flatteurs et courtisans qui conseillent le prince suivant l'inclination qu'ilz recognoissent en luy, et non pas selon la vérité, la raison, la justice, qui est ce dont ilz se soucient le moins, et ne prévoyent pas, tant ilz sont aveuglez, qu'en perdant leur maistre, ilz se perdent quand et quand.

Cambyses, roy des Perses, voulant, à quelque prix que ce feust, espouser sa propre sœur, demanda à son conseil s'il luy estoit, par les loyx du royaulme, permis de le faire. Ses conseillers, veoyant sa résolution, et luy voulant plustost complaire qu'à Dieu, luy dirent qu'il n'y avoit pas une loy qui permist tel mariaige, mais bien y avoit il une qui permettoit aux roys de Perse de faire tout ce que bon leur sembloit.

Détestables conseillers, qui mériteroient qu'au mesme instant il leur feist à tous trancher leurs testes, ou du moins les bannir perpétuellement de sa cour, pour praticquer sur eulx mesmes de si pernicieux et si damnables conseils; et, s'il l'eust faict, et que, par mesme moyen, il eust vertueusement dompté ceste illicite passion, il eust rendeu son nom glorieux à tout jamais; au lieu que sa mémoire est encore aujourd'huy noircie par mille et mille plumes, et le sera tant que le monde vivra.

Ce champ est si fertile de monstrueux exemples de ceulx qui ont abusé du sacré nom de justice pour servyr à leurs cupidités bestiales et appétits extravaguans, que ce seroit ung labeur sans fin, qui le vouldroit dilater.

Nous demeurons donc à ces termes, que

l'homme injuste ne faict rien et ne travaille que pour soy mesme, comme font ordinairement tous les tyrans, qui croyent en leur doctrine que le peuple est faict pour eulx.

La justice faict aultrement; elle n'a esgard qu'à ce qui appartient à aultruy pour le luy distribuer, à l'instar du bon roy, du fidèle tuteur, du soigneux berger, qui sçavent bien qu'ils sont constitués en leurs charges, non pour l'amour d'eulx mesmes et pour passer leur temps en délices et oysivetés, mais pour avoir soing et pourveoir au bien et utilité, l'ung de ses subjects, l'aultre de son pupil, et le tiers de son troupeau.

Cicéron, grand homme d'estat, l'a bien remarqué, quand il dit: Omnino qui reipublicæ præfuturi sunt utilitatem civium sic tueri debent, ut quidquid agunt ad eam referant, obliti commodorum suorum: ut enim tutela, sic procuratio reipublicæ ad utilitatem eorum qui commissi sunt, non eorum quibus commissa est, geri debet.

Le bon Aristide le sçavoit bien, quand une fois, entre les aultres, estant judge de deux particuliers qui plaidoient devant luy, il y eut l'ung d'eulx qui se print à dire : Ce n'est pas à moy seul, Aristide, que ma partye a faict tort; il a faict à toy mesme beaucoup d'outraiges, de tort et de préjudice. A quoy Aristide respondit promptement : Mon amy, dis seulement s'il t'en a faict

à toy; car je suis icy assis pour te faire raison, et non pas à moy.

Ha! que c'estoit merveilleusement bien entendre son mestier, et que nos judges chrestiens se doibvent mirer sur ce divin personnaige, qui, pour son insigne vertu, feut surnommé le Juste; tiltre le plus auguste, le plus honorable que sçauroit jamais acquérir ung grand personnaige.

Mais passons oultre, et veoyons s'il est vray ce que dient plusieurs, que les grandes cités, républicques et monarchies sont plutost mainteneues par les armes et par la force que par la justice. Pour moy, je dis que tels discoureurs, qui soubtiennent ceste maxime, sont sophistes ou flatteurs, courtisans ou des ignorans, si ce n'est qu'ilz veulent en leur jargon establir des principaultés tyrannicques, et non pas des monarchies royales et légitimes.

Les tyrans, de vérité, font tout par force et violence, et ne se soucient pas d'estre hays, pourveu qu'ils soient formidables et redoutez : Oderint, disent ils, dum metuant. Mais ilz ne prennent pas garde qu'il n'y a point de puissance asseurée, où est la craincte, ny d'estat de longue durée, où tout se faict de haute ayde et de vive force. Nulla vis imperii est quæ premente metu possit esse diuturna; contra, benevolentia fidelis est vel ad perpetuitatem.

Les estats cruels ont beaucoup de terreur, mais fort peu de vie; ilz sont comme le chaud ez pays froids, lequel est plein d'ardeur, mais il ne dure guères; et qui conduict ung estat par la puissance absolue, sans le retenir avec les resnes de la doulceur et de la justice, faict tout ainsy qu'un cocher qui, à une roide descente, laisseroit aller ses chevaulx au galop, ou les chasseroit à toutes brides, au lieu de les modérer, et avec leur enrayoir les garder de se précipiter.

Certainement celuy là ne renconstroit pas mal, qui disoit que la craincte est ung mauvais estançon d'estat; car, sans mentir, il n'y a poinct de plus grande révérence que celle de l'amour, et qui traicte l'homme par doulceur, il sçait parfaictement par où il le fault prendre pour en disposer à son plaisir.

Le bon prince veult bien estre crainct, mais comme le père de ses enfans; c'est-à-dire, crainct et aymé tout ensemble. Pour parvenir à ce poinct, je luy veulx enseigner ung chemin bien court; c'est de faire justice.

Comment cela? Parce que la hayne vient du tort, la craincte et l'amour procèdent de justice; car, en punissant les maulvais sans dissimulation, et récompensant les vertueux de leur mérite par honneur et bénéfices, il n'y a que tenir qu'il ne soit fidellement servy de ceulx cy, crainct et re-

douté des aultres, qui n'entreprendront jamais rien contre son authorité, reteneus sous la discipline de ses équitables loyx et judgemens, et gardé des yeulx, des mains, du soing et vigilance de ses aultres bons subjects.

Tant y a que la force et violence ne conviennent jamais avec le droict et justice, et bien que l'ung et l'aultre soient exprimez par deux monosyllabes, composés chascung de trois lettres, qui se trouvent l'ung dans l'aultre par ung anagramme remarquable, à scavoir, jus et vis; si est ce, qu'ils se sont faict tellement la guerre, qu'elle est irréconciliable, et il fault, par nécessité, que l'ung chasse ou face place à l'aultre. Eorum neutro uti volumus, dict Cicéron, altero utendum est. Vim volumus extingui, jus valeat necesse est, id est, judicia quibus omne jus exercetur. Cæterum nihil exitiosum civitati, nihil tam juri et legibus contrarium, nihil minus civile et humanum, quam composita et constituta republica quidquam agi per vim: hinc in XII tabulis vis omnis a populo abesto.

La force et violence sont plus de la beste que de l'homme. Le droict vient de la plus divine partye qui soit en nous, qui est la raison; et long temps a que l'opinion du sophiste Carneades a esté rejetée de l'ancienne académie, bannie de la société des hommes, et détestée principalement par les chrestiens, que la première loy du monde et de nature est celle par laquelle le plus foible et le plus pauvre est à la mercy du plus fort et du plus riche.

Le plus simple, le plus idiot et grossier d'entendement est abandonné au plus puissant, au plus subtil et plus spirituel; l'industrieux et bon mesnager est la proye du desbauché, du fainéant et du meschant.

Ceste loy, qu'ilz appellent de nature, est la loy des bestes, parmy lesquelles les grands poissons mangent les petits, les oyseaulx de proye vivent d'aultres oyseaulx de moindre force et deffense qu'eulx; les mouches, guespes paresseuses, mangent le miel des mesnagères et industrieuses abeilles.

Les lions, les tigres, les loups dévorent les bestes que nature n'a pas pourveues de tant de résistance qu'elles.

Le bon Hésiode nous en rend une pertinente raison. C'est, dict il, qu'il n'y a point de justice entre eulx, comme Dieu l'a mise entre les hommes; y adjoutant, de plus, ung aultre traict fort mémorable, qui est qu'encore qu'il semble parfois que la force et l'injustice ayent gaigné là dessus, si fault il néantmoins, malgré elles, qu'elles soyent vaincues et surmontées par la justice et par la raison.

Επεὶ οὐ δίχη ἐστὶν ἐν αὐτοῖς, Ανθρώποισι ἔδωχε δίχην, ἡ πολλὸν ἀρίστη Γίνεται.

Hésiod. Trav. et jours, v. 277.

Qui est ce que dict Lucrèce, que

... Genus humanum, defessum vi colere ævum,
Sponte sua cecidit sub leges arctaque jura;
Circumretit enim vis atque injuria quemque,
Atque unde egressa est ad eum plerumque revertit.

Et de faict, s'il falloit prendre le droict par la force, il sera donc loisible à ung aultre qui aura encore plus de force, de couraige, de ruse, ou d'invention, d'en chasser celuy qui y seroit ainsy parveneu. Par ainsy, ce seroit ung perpétuel boute hors, et l'estat du soubverain et du magistrat, commis pour la police et pour la justice, seroit fluctuant au possible, et converty en occasion de tumulte, veoire d'une brutalité parmy les hommes.

Il ne fault donc poinct faire estat de la force, sinon de celle qui est la servante de la raison, qui luy obéyt en ses commandemens, qui se rend exécutrice et tient la main forte aux mandemens et ordonnances de justice.

Toute aultre force hors ces termes est bestiale, réprouvée et condamnée de Dieu et des hommes; et tous ceulx qui l'ont praticquée et praticqueront se sont perdeus et perdront tousjours, et cela se pourroit justifier par mille et mille exemples.

Mais ce n'est pas mon dessein de le monstrer en ce lieu, et retiendrons que la vraye loy de nature est de ne faire à aultruy que ce que nous voulons qu'il nous soit faict à nous mesmes, qui estoit la devise de l'empereur Alexandre Sévère, qu'il avoit faict escrire en lettres d'or dedans son oratoire, afin de l'avoir tousjours engravée en sa mémoire, et disoit l'avoir apprise des chrestiens, comme il est vray.

Je ne veulx pas pourtant condamner les armes ou forces guerrières et militaires d'ung estat. Je sçays bien qu'il n'y a point d'estat grand ou petit qui s'en puisse guères passer et se maintenir sans icelles, et que le dire de l'empereur Justinien est très véritable, qui est que la grandeur et manutention de toute républicque dépend de deux sources, sçavoir, des armes et des loyx, et que par ces deux forces joinctes et bien unies ensemble, la grandeur de l'empire romain a surpassé tous les aultres estats du monde:

Istorum enim alterum alterius auxilio semper eguit, et tam militaris res legibus in tuto collocata est, quam ipsæ leges armorum præsidio firmatæ sunt.

Mais je dis, et n'y a rien plus vray, que les armes

et forces, quelque grandes qu'elles puissent estre, destituées de justice (soubs ce nom sont comprises toutes les vertus), sont plustost propres à destruire, bouleverser et ruyner les princes et les républicques ou les monarchies, que les maintenir et conserver.

Je ne veulx poinct de plus grand argument que des quarante légions romaines qui estoient ordinairement entreteneues tant en Italie qu'ez provinces, sans comprendre les deux ou trois qui estoient ordinairement pour la garde des empereurs, ont elles empesché qu'il n'y ait eu jusques au nombre de vingt six empereurs, depuis Jules César jusques à Charlemagne, assassinés la pluspart par leurs gardes mesmes, sans comprendre en ce nombre quatre aultres qui se sont défaicts eulx mesmes par désespoir de se pouvoir sauver. C'est ung abus de penser qu'ung monarque se puisse garantir et saulver son estat par la force.

Enfin, ce grand empire feut premièrement osté au peuple romain, non à faulte de force et puissantes armes, il en regorgeoit de toutes parts, mais à cause de l'avarice des magistrats, l'oppression des petits par les grands, par la vénalité de la justice, et par les impunités de toutes sortes d'oultraiges, de concussions, de maléfices, et feut transmis aux empereurs, et

depuis, pour les mesmes causes, a esté desmembré, deschiré et mis en pièces, de manière que l'empire est aujourd'huy le jouet de la fortune, et les principaultés de la terre en ont esté basties et composées comme nous les veoyons maintenant, qui se peuvent asseurer d'une mesme secousse, si elles se gouvernent de mesme; car, comme j'ay dict au commencement, les affaires du monde ont tousjours mesme circuit, et, pour mesme cause, courent à mesmes fins, accidens et révolutions; et que les grands y prennent garde, si bon leur semble, et qu'ilz croyent pour maxime certaine, que les vrayes chaisnes ou cloux de diamans, pour bien retenir et asseurer une seigneurie, ne sont poinct la force ou la craincte, comme disoit Denys le Tyran à son fils, ny une grande multitude de soldats ou une garde de dix mille estrangers, mais au contraire, sont la grace, bienveillance et l'amour des subjects, que le prince acquiert par vertu et justice; et ceste sorte de chaisnes, bien qu'elles soient plus lasches que celles là si rudes et si roidement tendeues, sont néantmoins plus fermes et plus fortes pour long temps garder et entretenir une principaulté.

Est remarquable que le fils de ce grand architecte de tyrannie, pour praticquer ceste leçon saincte et instruction magnifique de son père, feit ung magazin de toutes sortes d'armes et munitions de guerre, pour faire trembler tout le monde sous ces effroyables préparatifs; avec ce, faict ung grand amas d'or et d'argent, pour, à ung besoing, souldoyer force genz de guerre contre ses propres subjects, desquelz il se deffioit, non par leur faulte, mais à cause de sa tyrannie envers eulx; et les serre dans son arcadine, ainsy appelloit il son arsenal.

Qu'en arriva il? Rien aultre chose qu'il s'en trouva spolié par ses propres subjects, lesquelz, assistez et secoureus des Corynthiens, qu'ilz avoient faict venir bien secrettement et à petit bruit, s'en servirent contre luy mesme pour le ruyner, le chasser honteusement, et réduire à estre simple maistre d'escole à Corynthe, où il feut confiné pour le reste de sa vie; et par ung juste jugement de Dieu, il luy convient apprendre à gouverner et commander politicquement des enfans, puisqu'il n'avoit peu comprendre comme il falloit gouverner les hommes.

Je dis donc que la force sans la justice ne vault rien que pour les lions, pour les taureaux et aultres bestes farouches, et pour tout gaster, et que Pindare avoit raison d'appeller Mars, c'est à dire la force, ung tyran, et la justice ou la loy, royne de tout le monde.

Cestuy là est frère germain d'injustice, et le

père de désordre et confusion; ceste cy nourrit, entretient et asseure la paix, si ce n'est que l'injustice, qui cause les mesmes effects et désastres que son frère, prenne sa place, qui est tout ce que les monarques doibvent le plus appréhender, et considérer que Dieu, duquel ilz sont les imaiges, pourveu qu'ilz vivent sous sa discipline et sous la craincte de ses saincts commandement, est le père de paix, amour et charité, qui ne se peult guères trouver entre les armes.

Agésilas, roy de Sparte, aultant magnanime que grand zélateur de justice, avoit donc raison de dire que le monde ne se peult passer non plus de justice que de la respiration de l'air et de l'usaige des aultres élémens, mais de la prouesse et vaillantise, on s'en pourroit bien passer si les hommes estoient justes; et à celuy qui magnifioit le roy de Perse, l'appelloit grand et triomphant: En quoy, dict il, plus grand que moy, si ce n'est qu'il soit plus juste? Brave response d'ung saige roy qui mesure la grandeur d'ung prince au pied de la justice, comme au poids du roy on a la mesure royalle.

Heureux et trois fois heureux les peuples qui vivent soubs tels princes, lesquelz portent tesmoignaige de vérité à l'oracle de Platon, qui dict que les villes seront à la fin de leurs misères quand, par quelque bonne et divine fortune, grande prudence avec sapience et justice se remonstreront en ung mesme subject. Au contraire, tournez le revers de ceste médaille, vous trouverez qu'il n'y a rien de plus dangereux et plus intolérable que l'injustice armée, comme a esté touché cy dessus.

Et toutesfois et quantes que les vices extresmes se rencontrent avec une puissance et fortune soubveraine, on peult bien dire que tout est perdeu, et fault nécessairement, quand tel cas arrive, ou que le prince ou son estat soit destruit, et quelquefois les deux tout ensemble.

Sénèque le tesmoigne élégamment quand il parle de la prodigieuse prodigalité de Caligula, et de ses furieux desportemens pendant son règne qui feut fort court. Caligulam, dict il, rerum natura edidit, ut ostenderet quid vitia in summa fortuna possent.

Tant y a que la puissance effrénée dégénère perpétuellement en tyrannie. Aussy tous les jours y prend elle fin. Nunquam enim fida potentia ubi nimia est.

L'empereur Trajan n'avoit garde de tomber en tel inconvénient, quand il ordonnoit à ses lieutenans et officiers d'exécuter de poinct en poinct et promptement ses justes commandemens, et n'espargner à cest effect le glaive de la justice, et d'aultre costé leur deffendoit d'obéyr à ses mandemens et lettres patentes, si elles contenoient quelque iniquité; leur enjoignoit précisément luy faire les remonstrances convenables sur icelles, comme il se trouve luy en avoir esté faictes et bien prinses, et vouloit qu'on employast contre luy mesme le glaive de la justice, s'il abusoit de sa puissance par la transgression des loyx de l'empire.

Le plus expédient donc sera tousjours de praticquer le précepte de sainct Grégoire, de mesler la doulceur avec la sévérité, et d'en faire une agréable composition, afin de n'aigrir les cœurs des subjects par trop d'aspreté, et aussy de ne la rendre trop lasche et dissoleue par trop de doulceur. Miscenda est lenitas cum severitate, faciendumque quoddam ex utraque temperamentum, ut neque multa asperitate exulcerentur subjecti, neque nimia benignitate solvantur.

Les Antonins et bien peu d'aultres, vivant en ceste forme, ont esté grands, riches, redoutables et bien aimez, parce qu'ilz aimoient leurs peuples, leur faisoient rendre bonne et briefve justice, et les préservoient de l'oppression de qui que ce feust, en quoy consiste la béatitude de ceste courte vie.

Il fault donc, pour bien faire, joindre la force avec la justice, mais avec ceste différence que la force, comme le vassal, obéysse à la justice,

comme à la dame de fief et maîtresse soubveraine, et ne face rien que soubs son authorité, vouloir et commandement.

Je sçais bien que ceulx qui vivent de larcin, de chicanneries, d'exactions, de concussions et brigandaiges privez et publics, ceulx qui sont accoustumez à violence, outraiges et oppressions, qui veulent incessamment gourmander les petits, et qui, comme ces anciens barbares, jus in armis statuunt, jura negant sibi nata, mettent tous leurs droicts à la force, à la bienséance et à la poincte de leur espée (qui n'est guères maulvaise que contre les pauvres paysans, ou d'aultres qu'ilz prennent tousjours à leur advantaige), et généralement tous ceulx qui ne demandent rien pour tout que le désordre, les troubles, les guerres et séditions, afin de pescher en l'eau trouble, ne seront jamais d'advis de faire régner la justice, et lui rendre son beau teint, sa force et son authorité, parce qu'ilz n'appréhendent rien tant au monde que la police, l'ordre et la paix, qui sont tous effects de justice. Aussy n'est ce pas d'eulx que nous sommes dans l'attente d'une saincte et heureuse réformation, et de qui il fault prendre conseil.

Ce sont ceulx qui, avec ung sourcil et parolles advantageuses, ne sonnent, pour estre caressez et bien veneus, aultre chose aux oreilles des

grands princes, que leur puissance est absoleue et soubveraine, et la vie de leurs subjects est à eulx; qu'ilz ne tiennent leur couronne que de Dieu, de nature et de l'espée, et plusieurs aultres de mesme trempe, qu'ilz tiennent ou pour complaire, ou pour obtenir bien souvent des princes, ainsy maniez et charmez de ce doulx poison, les injustes demandes qu'ilz leur font ensuite de telz discours, desquelz sainement entendeus, et avec le tempéramment de la justice divine et humaine, de laquelle le chrestien, quelque grand ou petit qu'il soit, ne se doibt jamais despartir, les genz de bien demeurent d'accord, afin que les princes n'estiment pas recevoir moins de services, d'honneur et d'obéyssance des bons que des meschans, je dis mesme en parolles.

Car, en effect, il n'y a jamais rien d'asseuré en l'obéyssance des meschans : au moindre revers de forteune, ilz prennent party ailleurs, et sont les premiers à vous courir sus.

Les bons, quelque bonne ou maulvaise forteune qui vous arrive, demeurent fermes comme rochers, qu'aulcungs flots ne peulvent esbranler.

Mais nous, qui sçavons mieulx obéyr que flatter, disons cecy plus qu'eulx, et les bons princes ne s'en offenseront point, que, puisque les monarques ont et tiennent leur puissance de Dieu, ilz la doibvent exercer selon Dieu, qui la leur a mise en main pour en bien user, s'ilz l'ont de nature, et considérer qu'ilz sont ordonnez pour commander des hommes faicts comme eulx à l'imaige de Dieu; s'ilz la tiennent de leur espée, il n'y en a poinct qui vaille que celle de justice, et s'ilz en prennent une aultre pour la praticquer contre leurs subjects, quelqu'ung prendra, par le vouloir de Dieu, celle qu'ilz auront quittée, pour en mieulx user, et avec icelle débeller le monstre d'injustice, et l'extirper de la face de la terre, au grand dommaige, honte et confusion de ceulx qui l'auroient sousteneu et toléré si longuement.

Le plus seur donc sera pour le prince qui desire son bien, sa grandeur et la continuation de son sceptre en sa lignée, de rendre, tant par luy que par ses officiers, la justice esgale à ses subjects, et les garder de toute oppression et violence, et croira pour milieu salutaire et sainct advertissement que rien de violent, de terrible, de fulminant et d'injuste n'est de longue durée, et que la seigneurie des cœurs, laquelle s'acquiert par la justice et bon traictement, est ung million de fois plus grande que celle qui est seulement sur les corps et sur les richesses.

Car quiconque a le cœur d'ung homme à sa dévotion, il peult asseurément faire estat de ses richesses et des moyens, veoire de sa vie. A ce

propos est fort remarquable ce que porte l'histoire de Louis XII, qu'il estoit très heureux en toutes choses, mesme en ce qu'il vivoit en grand repos de conscience; qu'il aimoit ses subjets, et estoit grandement aimé d'eulx.

Quiconque donnera aultre conseil aux princes, qu'ilz le tiennent pour ung imposteur, pour ung ennemy couvert de la peau d'ung regnard, pour ung esprit séducteur, pour ung traistre, pour ung Aduram (1), et qui sans doubte prendra pareille fin quand Dieu aura exaucé les clameurs de l'innocent trop de fois opprimé. Nous conclurons donc cet article avec notre Hésiode.

Applicque, dict il à son frère, ton esprit à la justice, et sois ennemy de toute violence et oppression.

Mais passons oultre, et considérons que les aultres vertus sans la justice sont manques et deffectueuses au possible. Premièrement qu'est ce aultre chose la magnanimité, la vaillantise et grandeur de couraige que l'homme injuste et meschant? Toute ceste hardiesse dont il faict parade et monstre intérieure n'est qu'ung fard, une mine, une apparence, ou du moins une

⁽¹⁾ Intendant du roi Roboam, qui ne donnait à son maître que des conseils violents, et qui le trahissait. Il fut lapidé par les Juifs.

présomption, audace et témérité qui rebouche aux périls apparents tout ainsy qu'une lame de plomb contre une pierre dure, et que la vraye générosité, valeur et prouesse ne peult estre qu'en ung homme de bien et craignant Dieu.

Adjoustoit que ceulx cy ne font pas tant de bruit que ces grands vantards, ces bravaches et japeurs, et qu'ilz se tiennent aux termes de la modestie et du vray honneur; mais ilz mordent bien plus serré, et aux bonnes occasions se font recognoistre et remarquer pour ce qu'ilz sont, c'est à dire pour vrays gens de bien, pour vaillans hommes, fermes, asseurez et intrépides, là où ces tranche montagnes font veoir ez hazards des batailles, assaults et périlleux combats, que leur valeur et générosité, tant vantée parmy les dames aux festins et mascarades, est descendeue de leur légère langue aux talons, beaucoup plus prompts, vistes et légers.

Qui peult imaginer ung plus grand couraige en apparence qu'au Scythe Tamerlan, terreur de l'univers? Et néantmoins, parce qu'il n'y avoit poinct de justice en son faict, ceste hardiesse, ce hault couraige est plus tost imputé à une fureur bestiale qu'à une vraye générosité.

Aussy feut ce ung feu foudroyant que Dieu permit lors de passer sur la face de la terre pour chastier les tyrans, et ce feu disparut bientost après sa naissance, non toutesfois sans bien grand ravaige.

Mais venons à la tempérance et continence. Ceste vertu, qui sçait ranger les appétits sensuels et les cupidités à la raison, ne va jamais guères seule, ains a la magnanimité pour fidelle compaigne, et unies ensemble font bien souvent des merveilles, dont entre ung millier d'exemples, je me contenteray de deux ou trois bien signalez.

Le premier sera d'Aristide, lequel ayant esté par son intégrité recogneue commis par les Athéniens à la charge de thrésorier général de la chose publicque, descouvrit entièrement la cabale et les larcins des comptables, et mesnagea les deniers publics de telle sorte que le reveneu et domaine de la respublicque en feut grandement augmenté, et qui, plus est, les charges diminuées.

Mais, d'aultre costé, il se suscita une merveilleuse haisne, mesmement des receveurs qui praticquèrent Thémistocle, homme prudent, preux et vaillant, mais qui n'avoit pas les mains nettes (chose qui rabattait grandement de sa vertu), et feirent tant envers le peuple par leurs calomnies et faulx tesmoings, qu'Aristide rendant ses comptes feut condamné en une grosse amende. Toutesfois les plus grands, les plus gens de bien ne pouvant endurer cest affront et outraige, prirent sa cause en main; et non seulement luy

Que faict Aristide? Il faict semblant de se repentir d'une si exacte administration en sa charge, et se monstre plus traictable à ceulx qui avoient affaire à luy, ne prend pas garde de si près, n'examine pas les affaires avec telle diligence et sincérité que la première fois; au moyen de quoy ceulx qui desroboient la chose publicque le louoient merveilleusement, publioient partout sa suffisance, son bel esprit et son bon mesnaige, et briguoient eulx mesmes pour le faire encore continuer en cest office, disant hault et clair que le reveneu public et le fisque s'en alloit perdeu, si cet homme de bien n'y eust mis les mains, et qu'il estoit expédient de le continuer, aultrement il y auroit danger d'entrer au premier désordre qui estoit auparavant aux finances.

Aristide laissoit dire tous ces brigands, ces mangeurs de peuple, ces harpies, ces loueurs à gaiges. Mais quand le jour de l'élection feut veneu, et veoyant que les Athéniens le vouloient eslire à la relation de ces bonnes gens, luy mesme les entreprit bien aigrement, leur disant avec ung grand courroux et véhémence:

« Quand j'ai bien fidellement administré la charge que vous m'avez commise, j'en ai receu de vous honte, outraige et vilenie; et maintenant que j'ai faict semblant de ne veoir poinct beaucoup de larcins et pilleries que l'on commet en vos finances, vous me tenez pour ung homme de bien et bon citoyen; mais je vous dis et vous desclare que j'ay plus de honte de l'honneur que vous me faictes que je n'eus de l'amende en laquelle vous me condamnastes l'année passee, et suis mary qu'il fault que je vous die que les meschans qui vous trompent et vous desrobent sont mieulx veneus envers vous que les gens de bien qui aiment le public et font leur charge en toute droicture et sincérité. »

En desduisant ces remonstrances et descouvrant les larcins ordinaires que commettoient les officiers de la ville, il ferma la bouche aux larrons, qui si haultement le louoient, lesquelz demeurèrent confus et descouverts, et pour son regard il remporta une juste et véritable louange des gens de bien et d'honneur.

Venons aux Romains, qui ont en grandeur et en belle police surpassé sans contredict tout le reste du monde. Entre les plus grands personnaiges qui ont esté en crédit et en réputation parmy eulx pour leur vertu et générosité, je vous veulx tirer entre tous les aultres le Caton d'Utique. Ce grand homme de bien, pour sa bien veneue et entrée aux honneurs de sa respublicque, fut mis aux finances en estat de questeur ou thrésorier général, estat chatouilleux, et duquel peu de gens auparavant luy estoient sortis les mains nettes.

Le maniement estoit grand, parce qu'il estoit questeur des finances de tout l'empire, qui commandoit lors aux trois parties du monde, et parce qu'en telles charges ses prédécesseurs n'avoient eu aultre plus grand soing que de desrober et s'y enrichir: tout y estoit en confusion, et tous les officiers des finances avoient une certaine cabale qu'ilz cachoient à tous ceulx qui ne suyvoient ceste vocation, de manière qu'ilz estoient à couvert contre les recherches que l'on faisoit contre eulx, et personne n'y entendoit rien que ceulx du mestier.

Caton, impatient de ce désordre et de veoir ces larrons triompher si impunément des deniers publicqs, et au partir de là se mocquoient des gens de bien, demanda cest office, qui luy feut octroyé sur la promesse qu'il faisoit au peuple de chastier tous les brigands, comme il feit. Car il ne feut pas plustost entré en ceste charge, qu'il y introduisit ung grand changement. Quant aux clercs et aux commis de l'espargne, lesquelz ayant tousjours entre leurs mains leurs

papiers et registres des comptes, et les édicts sur le faict des finances, et puis ayant à travailler ordinairement soubs des jeunes hommes que l'on mettoit en ces offices de questeurs, qui avoient eulx mesmes pour leur ignorance et faulte d'expérience besoing d'instruction, au lieu d'avoir de la suffisance pour redresser aultruy.

Ilz ne leur cédoient poinct en authorité, ains s'en faisoient accroire et estoient eulx mêmes les magistrats, jusqu'à ce que Caton, prenant à bon escient les matières à cœur, et ne se contentant pas d'avoir l'honneur en tiltre de magistrat, mais aussy le sens, le cœur et la parolle, vouleut premièrement que les clercs et greffiers se portassent pour tels qu'ilz estoient, c'est à sçavoir, ministres des magistrats seulement, leur vérifiant et monstrant les meschancetés qu'ilz commettoient en leurs estats, et leur enseignant les faultes qu'ilz y faisoient par ignorance, et veoyant aulcungs d'iceulx superbes et audacieux, qui alloient flattant et praticquant les aultres questeurs pour luy résister, il en feit condamner le principal d'entre eulx, et conséquemment le feit desclarer incapable de tenir jamais aulcune charge de finances.

Ainsy, ayant de premier abord rabaissé le cacquet et l'audace des greffiers, clercs et commis

des finances, et les ayant rangez à la raison, il eut tous les registres et papiers à sa volonté, dedans peu de temps, pour en disposer à son plaisir, et rendit la chambre des comptes, de laquelle on ne faisoit pas grande estime auparavant, plus vénérable et plus révérée que le sénat mesme, de manière que tout le monde estoit d'advis et disoit que Caton avoit adjousté à la questure la dignité de consulat.

Au surplus, il reigla l'estat des finances avec une très grande facilité et d'une dextérité admirable. Par ceste cy, il descouvrit entièrement la cabale des finances, feit rendre gorge aux larrons, et reigla tout pour l'advenir, de sorte qu'il n'y avoit plus de moyen de desrober sans estre descouvert.

Par l'aultre, trouvant que plusieurs particuliers estoient du passé redevables à la chose publicque, et la chose publicque aussy à plusieurs particuliers, il donna ordre qu'elle ne feit tort à personne, et que personne aussi ne luy en peust plus faire, contraignant à toute rigueur les desbiteurs du fiscque de payer, et payant d'aultre part volontairement et sans se faire chaperonner ceulx à qui le fiscque debvoit : de manière que le peuple estoit étonné de veoir payer aulcungs qui ne s'attendoient pas de mettre jamais la main à la bourse; et à l'opposite, rembourser d'aultres qui ne s'attendaient pas jamais de toucher rien de leurs debtes.

Et pour cela (ô admirable générosité romaine!) il ne s'augmenta jamais d'ung teston (1) ny les siens; il ne vouleut oncques prendre aulcung présent, soubs prétexte d'estime, de pots de vin ou aultre couleur quelconque, et ne permit jamais qu'aulcung de ses amys ou domesticques en prissent non plus que luy, disant que l'on ne trouve que trop de prétextes pour couvrir une corruption ou concussion, et que lorsqu'il ne tient plus qu'à trouver une palliation, ung nom et prétexte pour mal faire, c'en est faict, le marché est concleu : tesmoing quand il refusa si constamment les présents du roy Déjotarus, qui les luy offrit premièrement en sa maison, depuis les envoya après luy, et le conjuroit au nom du droiet d'hospitalité et de l'amitié réciproque qui estoit entre eulx de les accepter, ou du moins permettre à ses amys, qui estoient gens d'honneur et de grande noblesse, qui l'accompai-

⁽¹⁾ Ancienne monnaie, ainsi appelée parce qu'elle représentait la teste du roi, nummus capitatus, fabriquée pour la première fois sous Louis XII, en 1513. Charles IX sit faire des demi testons. Les testons surent démonétisés sous Henri III. A l'époque où écrivait l'Hospital, le teston valait douze sous six deniers.

gnoient, de les prendre, et que les moyens de Caton n'estoient pas si grands, qu'il peust faire de grandes libéralités à ceulx qui le suyvoient, sans se faire tort à son mesnage et incommoder ses affaires. Nonobstant toutes ces belles raisons, il ne vouleut jamais consentir ny à l'ung ny à l'aultre, et dict à ses amys qu'il voyoit abbayer après ces présents, que le peu de bien qu'il avoit estoit à eulx comme à luy mesme; mais que de leur donner ou permettre prendre soubs sa faveur du bien d'aultruy, ce ne seroit ny son honneur ny la justice, et qu'il ne feroit jamais de libéralités aux dépens d'aultruy, mais de son propre bien, tant qu'il se pourroit estendre, et ne leur seroit poinct espargné.

Mais il est temps de nous approcher de nostre siècle, et veoir si l'antiquité a reteneu devers soy tous les exemples de vertus superlatives, et ne nous en a laissé aulcung pour en faire nostre profict.

A la vérité ilz sont plus rares aujourd'huy qu'ilz n'estoient parmy ces héros en natures excellentes douées de tant de beautez et perfection s; mais néantmoins, si nous voulons bien feuilleter nos livres, nous en trouverons veoire de nostre temps, qui ne cèdent poinct à ceulx là, si, au judgement de plusieurs, ilz ne les surpassent.

102 TRAITE

Je vous ai faict veoir la tempérance du juste Aristide, la constance, suffisance et intégrité d'ung Caton romain, je vous mets en avant pour une sublime vertu, celle de Pierre Lagasca, Espaignol, docteur en droict, et président aux Indes l'an mil cinq cent quarante cinq.

En ce temps les Indes estoient toutes divisées en diverses parties, et prestes à se révolter contre l'empereur par les menées des vices roys, qui se vouloient faire seigneurs absoleus aux dépens de leur maistre et seigneur soubverain, et ne tenir plus que de Dieu et de l'espée : entre aultres ung nommé Gonzalve Pizarre, vaillant homme de sa personne, qui de fraische mémoire avoit défaict au champ de bataille Velasco Nunes Vela, envoyé vice roy, et croyait par ses services avoir mérité des couronnes, assisté de plusieurs capitaines et seigneurs qui favorisoient son desseing et vouloient le faire roy.

L'empereur, qui considéroit que tant de grands seigneurs et vaillans hommes qu'il avoit envoyez aux Indes pour gouverneurs, et ses vice roys, s'estudioient à combattre par ambition les ungs contre les aultres, au lieu de faire son service, luy mangeoient son reveneu, et oultre cela ruynoient les pauvres Indiens par leurs tyrannies et cruautez barbares et insupportables, se résoult d'y en-

voyer le docteur Lagasca, homme courtois et de bénigne nature, comme sont ordinairement les gens de lettres, au demeurant de peu d'apparence et de petite complexion, ayant ung petit corps foible et fluet au possible, mais là dedans ung esprit fort et vigoureux, une prudence admirable, et ung couraige merveilleux.

Il l'envoye donc, non en qualité ny esquipage de vice roy, mais seulement de président des Indes, avec ample pouvoir toutesfois, tant sur les armes, sur les distributions des terres, des honneurs, des offices et dignités, que sur les finances, et générallement sur tout ce qui dépendoit du gouvernement des Indes.

Les vices roys et gouverneurs, estant advertis de l'adveneue de Lagasca, s'en mocquoient à pleine gorge; au commencement, ilz l'appelloient pédant, homme d'escritoire, et, parce qu'il estoit de petite stature, le nommoient Goliath par dérision: somme, faisoient leur compte d'en passer bien leur temps, sçachant mesmement le petit appareil avec lequel il venoit; de sorte que ce grand mespris leur ostoit tout soing de pourveoir à leurs affaires.

Mais Lagasca leur monstra bien qu'il ne fault pas mesurer les hommes à l'aulne (comme l'on dict), à la mine et à l'apparence, mais à la vertu qui sort parfois de personne de peu de monstre avec ung si grand esclat, qu'elle se faict admirer par les plus grands du monde.

Et de faict, ce docteur, arrivé aux Indes, sans pompe, ny ostentation, faict les praticques à petit bruit, démet les gouverneurs, chefs de partys, les capitaines et gens de commandement. Enfin, exploicte si heureusement, qu'il assemble force gens de guerre; endure des travaulx et incommodités surpassant grandement, non son couraige, mais la constitution de sa personne; faict de nécessité vertu; va trouver Pizarre, luy donne la bataille, le prend prisonnier avec plusieurs grands seigneurs et capitaines, et peu de jours après, leur ayant faict faire leur procez, leur faict trancher les testes; establit une nouvelle et plus doulce police parmy ces pauvres Indiens, que l'on avoit manié jusques alors comme bestes brutes; faict les départemens des fiefs et vassaulx, et donne plus de quinze mille ducats de reveneus annuelz en fonds de terre à gens de valeur, d'honneur, de mérite et de servyce; distribue des deniers aux aultres à la valeur de deux millions d'or; reigle les affaires de la justice; met ung ordre et police partout, mais principalement aux finances et à la levée des tributs du roy, sans foule ny oppression du peuple, et, pour le faire court, mit tous les grands pays en

repoz; rangea les gens de guerre, leur donna des chefs pour les contenir en bonne et forte discipline, et ne laissa rien à quoy il ne pourveut avec une grandeur de couraige et de prudence admirable.

Et pour ne laisser en arrière ce qui excède et surpasse mille et mille fois tout ce que je viens de dire du président Lagasca, c'est que, ayant eu moyen, parmy une si grande licence et si ample pouvoir, d'accommoder ses affaires à souhait, et acquérir des richesses innumérables et aultant d'or et d'argent qu'il eust vouleu, feit paroistre la grandeur de sa vertu, en ce qu'ayant faict tant de bien à tous ceulx qu'il avoit estimez dignes de récompenses, tant distribué de deniers qu'il avoit en maniement, et ayant faict plus de bien par sa bonne justice, police et bons reiglemens en l'étendue de tant de provinces, que s'il eust donné et gaigné une douzaine de batailles avec toutes les forces de l'empereur, il s'en retourna au bout de quatre ou cinq ans, avec des navires chargés d'or et d'argent, levé sans exactions sur les tributs de l'empereur, et sans s'estre réservé pour son particulier, ny pour aulcung des siens, la valeur d'ung teston, veoire mesme reporta en Espaigne le mesme manteau qu'il avoit lorsqu'il s'embarqua pour aller aux Indes, et aima mieulx s'estre chargé d'honneur, qui ne sera jamais effacé de la mémoire des hommes, que de l'or et l'argent périssable qu'il ne pouvoit retenir que par voie déshonneste, illicite et contre sa conscience, quelque prétexte qu'il eust peu ou vou-leu prendre, qui ne manquent jamais à ceulx qui veulent entrer en deffense de leur avarice, comme nous le veoyons par l'expérience journa-lière.

Considérez, je vous supplie, quel debvoit estre le courage de ce petit homme, petit, dis je, de stature et de corpulence, mais d'ung cœur héroïque et admirable, de distribuer libérallement par ses propres mains les grandeurs du monde, l'or et l'argent, pour raison de quoy les hommes hasardent leurs biens, leur honneur, leurs vies librement, et ne font aulcung scrupule de violer tous droicts divins et humains pour les amasser, et les mespriser pour son regard comme choses caducques, subjects à la fortune et périssables à tous momens; en somme, ne faire cas que du vray honneur et actes vertueux qui ne peuvent périr par aulcung accident humain.

Bel exemple pour les grands princes, qui doibvent croire qu'il n'y a jamais de siècle si stérile de probité, d'intégrité, de fidélité, qu'il ne produise toujours quelque rare et éminente vertu quand ilz se vouldront donner le soing de la rechercher, de laquelle ilz pourront tirer plus de servyce et de contentement en peu de temps, qu'ilz ne sçauroient faire toute leur vie par l'entremise de ces esprits turbulens, violens, ambitieux, avaricieux, qui n'ont d'aultre but que de s'aggrandir, faire leurs affaires aux despens du public, advancer gens de nulle valeur, pour trompetter leurs faulses louanges, et pour estre supportez en leurs méchancetés, rapines, violences et injustices, rendre leur maistre odieux, et enfin, avec leur prétendeu bon mesnaige, qui tourne tout à leur profict particulier, ruyner ses affaires, luy suscitant la haine publicque, qui est le plus grand desservyce qu'ilz sçauroient jamais faire à ung grand prince.

Cet argument sera traicté plus au long; et, selon sa dignité, en occasion plus propre, je me contenteray de ce petit advertissement pour monstrer, en passant, quelz advantages apportent aux grands estats les saiges élections des personnes de hault mérite et d'excellente vertu, qui, bien souvent, demeurent comme mortes, faulte d'estre employées et mises en œuvres.

Mais venons au troisiesme exemple, qui sera de François Sforze, le duc de Milan, lequel, du temps de nos ayeulx, a esté en réputation d'ung des plus grands capitaines de son siècle, et soubs ses prouesses presque incroyables descriptes par le pape Æneas Sylvius, Sabellique et plusieurs aultres, qui en ont enrichy leurs histoires.

Et néantmoins, il n'a jamais acquis tant d'honneurs par les armes que luy en a donné la modestie, clémence, justice et continence dont il usa envers une jeune dame mariée, d'admirable beaulté, prinse au sac du chasteau et forteresse de la Villette de Casenove, sur les Lucquois, luy estant général de l'armée des Florentins.

Lorsque ceste pauvre jeune femme, se veoyant traisnée par quelques soldats, leur dict qu'elle se donnoit à François Sforze, leur général, non à aultre; tellement que, de craincte, les soldats la luy menèrent à l'instant. Cestuy cy, qui, pour la complexion et disposition de sa personne, estoit fort enclin aux dames, se trouva quand et quand surpris d'une si rare et exquise beaulté; néantmoins luy demanda si elle aimoit mieulx consentir à sa volonté que demeurer en la puissance de ceulx qui l'avoient prinse.

A quoy la jeune dame respondit estre disposée à luy obéyr, pourveu qu'il luy pleust de la tirer des mains des soldats, dont Sforze, d'autant plus esmeu, la feit conduire en sa tente, et, la nuict veneue auparavant que de se mestre au lict, luy réitéra ceste demande, tant que l'ayant trouvée en mesme opinion que devant, la feit

DE LA RÉFORMATION DE LA JUSTICE. por despouiller et mestre dans le lict auprès de luy. Aussy tost qu'elle y feut entrée, veoyant l'image de la vierge Marie au pied du lict de Sforze, fondant en larmes, pleine de honte et vergogne, supplia très humblement ce furieux guerrier, en l'honneur de la sacrée vierge, de luy préserver sa pudicité, et de la rendre impollue à son mary, qui estoit parmy les prisonniers en l'armée, luy représentant, avec sanglots et pleurs, que si elle s'estoit soubmise à sa volonté, c'estoit pour se rachepter de l'insolence et barbarie des soldats, s'asseurant qu'elle ne seroit pas frustrée de l'opinion qu'elle avoit eue de la piété et justice que l'on disoit estre en luy pour la garantir de mal et déshonneur.

Desquelz propos ce généreux enfant de Mars feut si picqué, veoyant descouler des larmes des beaulx yeux de sa jeune et excellente proye, que, surmontant, par une grande victoire qu'il acquit à l'instant sur soy mesme, les appétits sensuelz, et esteignant tout à coup ses amoureuses flammes, sortit du lict furtivement, la feit lever et rhabiller, et, le lendemain matin, envoya querir son mary parmy les prisonniers, le rachepta de ses propres deniers, et luy rendit sa femme chaste et impollue.

Cet acte acquit une réputation à Sforze, qui le survivra éternellement, et sera judgée surpasser toutes les aultres prouesses et victoires par luy obteneues sur les ennemys, n'y ayant poinct de victoire plus grande que celle que l'on acquiert sur soy mesme.

Quant à l'homme prudent, que nous appellons le saige mondain, si vous luy ostez la justice, la candeur et l'intégrité, n'est il pas cent fois plus dangereux qu'ung sot, qu'ung estourdy, qu'ung mal habile qui faict toute chose sans judgement, sans raison, sans considération.

C'est ce que dict Cicéron, que tant plus ung homme est puissant, fin, sçavant, subtil, industrieux et expérimenté, et tant plus le fault il craindre, et avoir pour suspect, s'il est hypocrite et meschant. Quam ob rem intelligentiæ justitia conjuncta quantum valet habebit ad faciendam fidem; verum justitia sine prudentia multum poterit, sine justitia nihil valebit prudentia.

Tant y a qu'il fault croire que l'homme ne peult estre juste, qu'il ne soit magnanime et couraigeux, tempérant et plein de prudence. La raison est, parce que la justice est l'harmonie de toutes les aultres vertus; c'est elle qui leur donne le lustre et la grace en toute perfection, et qui les accomplit.

Les académiciens l'ont recogneu mieulx qu'aulcungs aultres; car, veoyant que les poètës faisoient l'Harmonie fille de Mars et de Vénus pour

]]]

Cherchons donc premièrement cest accord, ceste consonnance et ceste harmonie en nous mesmes, puisqu'elle est cause d'ung si grand bien et tranquillité en la conscience, et qu'elle nous unit et conjoinct avec Dieu, en quoy consiste le soubverain bien de l'homme; et puis, si nous avons quelque pouvoir, employons le tout à faict pour faire que ceste mesme harmonie se trouve au corps de la cité, de la respublicque ou de l'estat, afin que chascung venant en repos, content du sien, et n'entreprenant rien sur son prochain que pour luy bien faire, Dieu soit servy selon sa volonté et pureté de sa parolle; le roy soit plus fidellement obéy qu'il n'est pendant les troubles, guerres et divisions, causés par nos

112 TRAITÉ DE LA RÉFORM. DE LA JUSTICE.

impiétés et injustices; les magistrats se veoyent révérez, en faisant ce que le debvoir de leurs charges leur commande; et les particuliers vivront mainteneus chascung selon leurs conditions, rangs et mérites en leurs biens, en leurs vies, leurs honneurs, eulx et leurs familles; qui est la fin et le but de l'intention de la justice. Dieu le veuille par sa bonté et miséricorde.